

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00268**

**AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DE LA LOIRE - PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2017**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Roland GOUJON

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170606-D20170026810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017**

### **AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DE LA LOIRE - PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2017**

Par délibération du 07 février 2012, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a approuvé l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire (ADIL). L'ADIL de la Loire a pour principaux objets :

- d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite ;
- d'assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et d'entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité.

L'ADIL est administrée par les principaux responsables locaux de l'habitat répartis en trois collèges au sein d'un Conseil d'Administration :

- collège I : collège des offreurs de biens et services concourant au logement ;
- collège II : collège des organismes représentant les consommateurs et les usagers ;
- collège III : collège des pouvoirs publics et des organisations d'intérêt général.

La structure associative de l'ADIL et la pluralité de ses membres permettent de garantir objectivité et qualité du service rendu.

L'ADIL de la Loire doit contribuer sur plusieurs aspects à la mise en oeuvre des objectifs du Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole :

- en favorisant les parcours résidentiels pour tous les ménages par une meilleure information individualisée sur les dispositifs existants ;
- en jouant un rôle de support d'information de proximité pour les dispositifs opérationnels mis en oeuvre à l'échelle de l'agglomération (PIG, OPAH...) ;
- en contribuant à améliorer la connaissance des comportements des ménages et de la demande de logement ;
- en mobilisant les acteurs locaux sur les questions liées à l'habitat.

Pour l'année 2016 Le bilan quantitatif de l'association fait apparaître un total de 12 749 consultations dont 7 352 sur Saint-Etienne Métropole (58 %).

Concernant son financement, il est composé de subventions de l'Etat, du Département de la Loire, d'Action Logement, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, et des cotisations de ses membres.

Le montant prévisionnel de la participation de Saint-Etienne Métropole à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire a été fixé à 0,11 € par habitant et par an, soit un montant de 44 203 € pour l'année 2017.

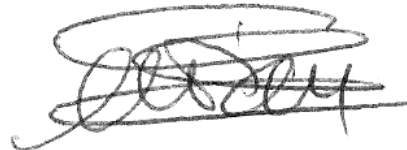
Un récapitulatif des cotisations et subventions prévisionnelles de l'ADIL de la Loire, pour l'année 2017, est annexé au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **acte le montant prévisionnel de la participation de Saint-Etienne Métropole à l'Agence départementale d'information sur le logement de la Loire qui a été fixé à 0,11 € par habitant et par an soit un montant de 44 203 € pour l'année 2017 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 article 65738, chapitre 65.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU